

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2012010

Signataire : Dr Xavier VUILLAUME

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie du Centre Municipal de Santé

EXPOSE :

La commune d'AUBERVILLIERS, qui exploite le centre municipal de santé en application de l'article L6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 de son conseil municipal en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie non personnalisée pour la gestion du CMS d'Aubervilliers.

La régie du centre municipal de santé est administrée par un conseil d'exploitation composé de neuf membres, désignés par délibération du Conseil municipal sur proposition du Maire :

- cinq conseillers municipaux,
- un Médecin du secteur libéral ou hospitalier exerçant en Seine – Saint-Denis,
- une personnalité qualifiée,
- un représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine – Saint-Denis,
- le Directeur général adjoint des services municipaux en charge de la solidarité.

La durée du mandat des membres du conseil d'exploitation est limitée à celle du mandat du Conseil municipal, leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement de cette assemblée. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions. En cas de démission ou de décès d'un membre, le conseil municipal pourvoit à son remplacement en nommant pour la durée résiduelle du mandat, un autre membre issu du collège auquel appartient celui des membres dont le mandat vient de cesser.

Les membres du conseil d'exploitation ne peuvent pas:

- prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie,
- occuper une fonction dans ces entreprises,
- assurer une prestation pour ces entreprises,
- prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Les fonctions de membres du conseil d'exploitation sont gratuites.

Il est proposé au conseil municipal de désigner comme membres du Conseil d'Exploitation de la Régie du Centre Municipal de Santé :

- Mr le docteur François Baudoux, médecin généraliste à Aubervilliers
- Mr Denis Pedowska, directeur de la communauté thérapeutique Aurore à Aubervilliers
- Mme Marion Van Wonterghem, directrice générale adjointe de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine – Saint-Denis,
- Mme Delphine Cervelle, Directrice générale adjointe des services municipaux en charge de la solidarité.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2012010

Signataire : Dr Xavier VUILLAUME

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie du Centre Municipal de Santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L1412-2, L2221-1 à L2221-9, L2221-11 et suivants, R2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71, et R2221-95 à R2221-98 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du CTP du 18 juillet 2012,

Vu la délibération n°239 du conseil municipal en date du 27 septembre 2012 qui institue une régie non personnalisée pour la gestion du centre municipal de santé d'Aubervilliers.

Vu l'article 4 des statuts de la régie non personnalisée pour la gestion du centre municipal de santé d'Aubervilliers.

Considérant la nécessité de renforcer le pilotage stratégique du CMS afin d'améliorer la qualité du service public,

A l'unanimité

DELIBERE :

APPROUVE la désignation comme membres du Conseil d'Exploitation de la Régie du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers :

- Mme Evelyne Yonnet, 1^{ère} maire-adjointe
- Mr Benoît Logre, maire-adjoint
- Mme Véronique Hammache, maire-adjointe
- Mme Grace Louranço, conseillère municipale
- Mr Abderrahim Hafidi, maire-adjoint
- Mr le docteur François Baudoux, médecin généraliste à Aubervilliers
- Mr Denis Pedowska, directeur de la communauté thérapeutique Aurore à Aubervilliers
- Mme Marion Van Wonterghem, directrice générale adjointe de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine – Saint-Denis,
- Mme Delphine Cervelle, Directrice générale adjointe des services municipaux en charge de la solidarité.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué